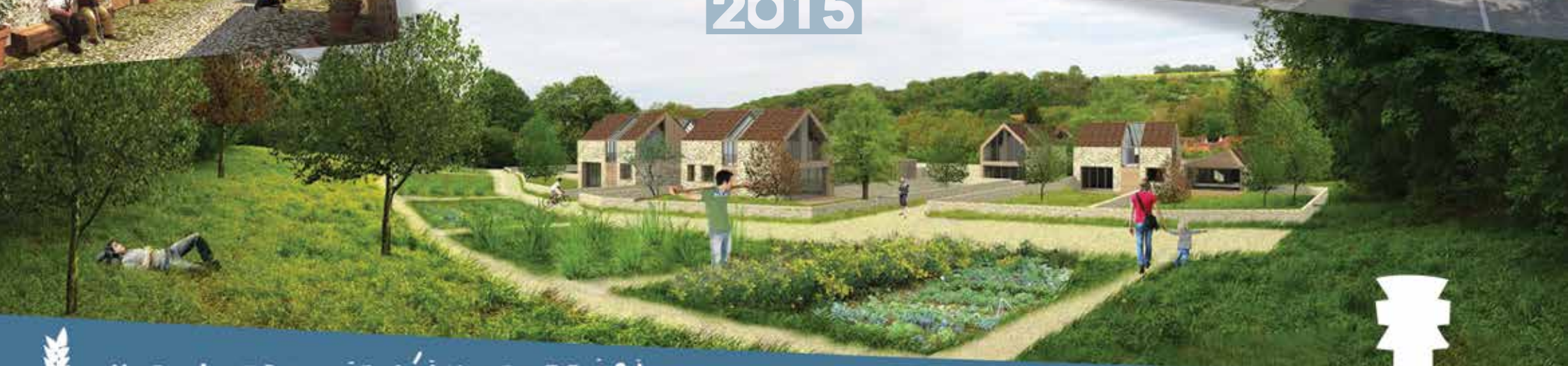


# Architecture contemporaine vexinoise

Parc naturel régional du Vexin français

Concours  
d'IDEEES  
2015



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



# Les **ENJEUX** du **concours**

Le Vexin français est un territoire à l'identité paysagère et architecturale forte.

Lors de sa « redécouverte » au début des années 1970 à l'occasion de la création de la ville-nouvelle de Cergy-Pontoise, d'éminents spécialistes en ont révélé les composantes, les caractéristiques et les conditions de leur mise en valeur. L'acte de construire dans un site protégé et sensible comme le Vexin français nécessite une attention particulière pour s'adapter à la grande diversité des situations.

Afin d'explorer de nouvelles voies d'aménagements respectueuses de ce site, le Parc naturel régional du Vexin français a lancé un concours d'idées à destination des architectes et paysagistes. Les équipes candidates avaient pour objectif de réfléchir à de nouveaux projets d'habitat sur des sites sélectionnés.

Face au défi que constitue la mutation du secteur de la construction vers la haute performance énergétique (BBC depuis 2013, puis Passif en 2020, Positif au-delà), le vocabulaire architectural actuellement pratiqué

dans le Vexin, consiste en une réinterprétation parfois maladroite de codes architecturaux locaux. Il se révèle aujourd'hui inadapté. En effet, cette initiative s'inscrit dans une recherche de ce qui préfigurera l'habitat de demain sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français.

Il devient donc urgent de proposer une nouvelle approche et de développer un autre vocabulaire, qui permettent de répondre au défi de la construction passive et positive, tout en réussissant à réinterpréter les fondamentaux de l'architecture rurale du Vexin : une architecture « paysanne » sobre, simple et économe telle que décrite à l'article 12 de la Charte du Parc.

Ces projets ont été élaborés sur des terrains identifiés en concertation avec les communes du Parc, sollicitées pour l'occasion.

Les CAUE, les Architectes des Bâtiments de France et les associations du territoire ont été largement associés à cette démarche innovante qui s'inscrit dans le projet du label Pays d'art et d'histoire.

À partir d'une dizaine de sites proposés, les candidats ont été invités à proposer leurs solutions pour la conception d'une opération architecturale et/ou urbaine visant, d'une part, un objectif de performance énergétique et d'autre part, un objectif de composition associant patrimoine et modernité au sein d'un territoire rural.



## **A** Du grand paysage à la rue

1. A la rencontre du grand paysage et des villages
2. Centre-Bourg / Continuité urbaine
3. L'intervention sur le bâti existant

## **B** Les enjeux de l'architecture face au paysage

1. Orientation, volumes, façades, matériaux
2. Thermique, chauffage/ventilation

## **C** Les Lauréats

1. Présentation des projets Lauréats
2. Présentation des rendus

Le grand paysage est une étendue visuelle permettant une perception d'ensemble d'un territoire. Dans le Vexin français, cette perception se construit au travers de points de vue remarquables vers les grands espaces agricoles, les buttes et vallées, les espaces naturels et les silhouettes des villages au lointain.

**Programme** envisagé en fonction des sites proposés :

- Habitat isolé ou groupé selon les potentialités des sites proposés
- Logement et/ou activité compatible avec la dominante résidentielle du secteur.



## A Du GRAND PAYSAGE à la rue

La variété de paysages du Vexin français a permis de proposer des sites comme supports de projets au concours d'idées, très différents les uns des autres tout en étant très représentatifs des situations couramment rencontrées.

Les thèmes récurrents tels que l'insertion dans le grand paysage, les entrées de village ou encore les implantations dans des dents creuses constituent autant de contextes particuliers auxquels ont répondu 28 candidats.

### Deux situations principales ont été abordées par les candidats lors ce concours d'idées :

1. Les franges du paysage et l'entrée de village :  
Sur les communes d'Avernes, Gargenville, Vétheuil, Labbeville, Théméricourt, Saint-Cyr-en-Arthies.
2. Le centre-bourg et la continuité du bâti :  
Sur les communes de Vigny, Evécquemont, Vétheuil, Gargenville, Brueil-en-Vexin, Vaux-sur-Seine.

## ➤ Entrée(s) de village(s)



### Labbeville

Le terrain proposé est situé sur le versant nord du plateau agricole qui domine la vallée du Sausseron. Il est situé à l'entrée du village relié au tissu urbain existant. Le site surplombe la RD64 de 2 mètres environ. Un alignement d'arbres borde le bas du terrain le long de la route et crée un écran plus ou moins opaque selon les saisons.



### Théméricourt

La parcelle est au creux du vallon en venant de la D14. Le site s'adosse à une ferme encore en activité. La ruralité de cette entrée de village est très forte. L'enjeu du site consiste à imaginer une entrée de village qui fasse le lien avec le patrimoine tout en préservant la qualité rurale du paysage de cette entrée de village.

### Saint-Cyr-en-Arthies

Dans le cadre d'une étude de définition participative et d'expérimentation pour le projet de construction d'un éco hameau sur le Champ Foulon, le site a été proposé aussi pour le concours d'architecture contemporaine du Vexin. Il se situe en bordure sud-est du village sur un territoire en pente offrant ainsi une situation avantageuse pour l'ensoleillement et les vues.



### Vetheuil

A Vetheuil, la parcelle proposée pour le concours est située à proximité du centre-ville, dans le périmètre des bâtiments de France, et domine la vallée de la Seine tout en étant inscrite dans un écrin de verdure (petit bois). La perception du paysage y est remarquable. Il s'agit d'une parcelle qui s'ouvre vers la vallée de la Seine (Moisson Lavacourt et La Roche-Guyon).

## ➤ Centre(s) de village(s)

### Gargenville

L'urbanisation de ce secteur doit être l'opportunité de créer un point d'accroche entre le centre village et ses quartiers avoisinants. Au cœur du centre-ville, le site comprend de nombreux fonds de parcelles non bâties, utilisées actuellement en jardins privatifs. Ces terrains, morcelés en plusieurs petites parcelles cultivées, offrent un potentiel foncier qualitatif, à la croisée entre le centre ancien et la zone d'équipements et de commerces du centre.



### Vaux-sur-Seine

La parcelle se situe au centre de la commune, le long de la route principale D190, qui traverse la ville d'Ouest en Est. Situé à proximité du pont d'accès de l'île de Vaux-sur-Seine ce site est au carrefour de nombreux enjeux urbains et paysagers : cœur de ville à proximité du fleuve et de ses coteaux, la perception du paysage y est remarquable. Il s'agit d'une parcelle qui permet la réalisation d'une petite opération de logements collectifs à proximité des services urbains.



### Evécquemont

Les parcelles proposées pour le concours sont situées à proximité de la Mairie et de l'église. Elles sont situées en partie basse d'un petit coteau, exposées sud. L'enjeu pour ce site est d'imaginer une recomposition suite aux démolitions d'anciens bâtiments insalubres tout en trouvant une accroche à son environnement immédiat.



### Brueil-en-Vexin

Le territoire communal de Brueil-en-Vexin est essentiellement rural et occupe le fond de la vallée de la Montcient, affluent de la rive droite de la Seine. L'habitat se concentre dans le bourg principal, dans le fond la vallée. La parcelle proposée pour le concours domine le village et offre un panorama riche qui permet de distinguer l'ensemble du village. L'enjeu du site consiste à imaginer une construction permettant de conserver les vues vers le village tout en favorisant une exposition qui encourage les apports solaires.



### Vigny

A Vigny, la maison du 26 rue Beaudouin est insérée dans la continuité des maisons alignées le long d'une des rues les plus anciennes du village qui relie le village à Théméricourt. Elle est située en face de la propriété du Château de Vigny et les maisons alignées le long de cette rue font face aux murs du parc du château. Les anciennes fermes du château, à l'entrée Sud, constituent face au château un patrimoine architectural structurant.



# A1

## La rencontre du GRAND PAYSAGE et des villages

Dans le Vexin français, les villages se découvrent peu à peu, parfois au détour d'un virage ou encore du haut d'une vallée. Seuls des éléments patrimoniaux, tels qu'un clocher ou un corps de ferme permettent d'appréhender de loin leur présence et leur caractère rural.

La qualité paysagère des perspectives existantes entre le grand paysage et les villages du Vexin français sont des éléments majeurs à prendre en compte lors de l'extension de ces derniers. Une attention particulière doit être portée sur l'aménagement des parcelles situées en périphérie des villages entre les parcelles agricoles ou boisements et le bâti rural.



Les constructions entretiennent un rapport étroit avec le site et la topographie, et s'insèrent tout naturellement dans leur environnement. >>

*Equipe Hamdouni Vabre (Brueil-en-Vexin)*



### Saint-Cyr-en-Arthies

Vue du site qui a fait aussi l'objet d'une étude de définition participative et d'expérimentation pour le projet de construction d'un Eco hameau sur le Champ Foulon.

## Exemples de sites à l'interface entre l'espace naturel et le village



### Labbeville

A gauche, le site proposé pour le concours fait face aux premières maisons situées à l'entrée du village.



Angélique Chedemois - Courtoisie Urbaine

## Projet Saint-Cyr - Eco hameau

Dans le cadre du projet d'Eco hameau qui a été conduit sur le terrain de Saint-Cyr-en-Arthies (terrain proposé au concours), l'architecte en charge du projet, Angélique Chedemois, propose une approche encore plus poussée sur le thème du corps de ferme réinterprété.

La situation excentrée du terrain conduit assez naturellement à retenir ce parti car traditionnellement les grands corps de ferme du 19<sup>ème</sup> siècle se sont implantés en périphérie des villages, au contact direct des champs. Les 25 logements du programme trouvent tous leur place dans les grands corps de bâtiments, de longueur et largeur variées, rappelant la diversité des formes et usages des fermes traditionnelles (écuries, bergeries, hangars, granges, maison réunis) autour d'une cour fermée.

Labbeville- équipe NVL Projet Lauréat



## Concours d'idée / Architecture contemporaine vexinoise Terres de partage

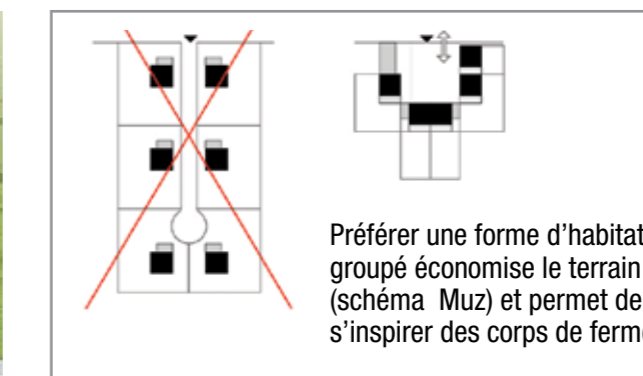


« Affirmer un mode d'habiter basé sur l'échange et le partage, « l'Habiter ensemble » : transformer le corps de ferme traditionnel vexinois en un « corps d'habitation » offrant une cour minérale commune. »

Equipe NVL, site de Labbeville



Labbeville équipe MUZ - Projet Mentionné



A Labbeville, Théméricourt ou Saint-Cyr-en-Arthies, l'enjeu d'aménagement entre le paysage naturel et l'entrée de village est fort.

« Le site reflète la richesse des paysages vexinois. Le calme qui s'en dégage et la sérénité qu'il confère aspirent à un cocon à ne pas dénaturer et à préserver indéniablement. »

Equipe NVL, site de Labbeville

L'ensemble des équipes ayant concouru a choisi de concevoir une forme d'habitat groupé selon deux modes d'organisation : soit rassemblé autour d'une cour, soit diffus le long d'allées de desserte intégrées dans le relief existant.

### La cour

La cour commune permet d'avoir un accès unique et d'intégrer les stationnements et les locaux communs (rangement, vélo...) dans l'ensemble bâti tout en laissant libre le reste de la parcelle.

En terme d'architecture, l'image du corps de ferme traditionnel est ré-interprétée, le bâti est concentré sur la parcelle et les habitations sont ouvertes sur le paysage.

« La cour est un maillon du tissu social du village. »

Equipe MUZ, site de Labbeville



Les corps de fermes d'hier inspirent certaines compositions architecturales d'aujourd'hui.

### **Allée de desserte**

Dans le cas d'un aménagement le long d'une allée de desserte, les stationnements sont regroupés à l'entrée du quartier d'habitation et les voitures ne peuvent accéder au sein de l'îlot que de manière ponctuelle afin de limiter les nuisances.

Le fond de parcelle est préservé et peut y accueillir des jardins partagés, des espaces de jeux, des lieux de promenade, propices aux échanges entre les habitants tout en favorisant les corridors écologiques existants.

« La morphologie de longère est formée par l'association de deux maisons compactes, à étage. La mitoyenneté, associée à la forme en L, permet de préserver l'intimité de chacun des jardins. C'est aussi une solution pour s'inscrire dans les gabarits existants. »

*Equipe Castanet Taupin Boissiert*



La disposition du plan de masse permet de positionner les stationnements à l'entrée du site. Les longères sont desservies par une voie dédiée aux circulations douces et aux dessertes voitures ponctuelles. Ce parti permet de dédier les espaces au paysage.

Labbeville - Équipe CASTANET TAUPIN BOISSIER - Projet mentionné

En ne clôturant pas les parcelles privées, le projet favorise la notion d'appartenance à un lieu unique, homogène, géré ensemble et partagé. Les espaces verts laissés libres peuvent accueillir des noues pour la récupération d'eau de pluie, des jardins familiaux, des espaces collectifs de jeux et de promenade intégrés à la nature et entretenus par les habitants de manière participative. Le Vivre ensemble et la participation des habitants sont encouragés.

« La réduction au minimum des espaces extérieurs privés favorise la notion d'appartenance à un lieu unique, homogène et bien défini, géré ensemble et partagé. »

*BM architectes, site de Labbeville*

Labbeville - BM - ARCHITECTES

Les constructions groupées sont rassemblées au coeur du site, l'espace est économisé au profit du paysage (prairies, noues, voie piétonne).



Labbeville Vitamines A - ARCHITECTES

L'habitation est une interface entre la maille urbaine et l'espace naturel.







## 2 CENTRE-BOURG continuité urbaine

En cœur de village se pose la question de l'intégration d'un bâti neuf entre deux bâtiments anciens ou en vis-à-vis d'un monument historique. Quel rapport entretient le projet face à un bâtiment tel qu'une église, un château ou encore un « simple » mur en moellons ?

Parmi les sites proposés aux concurrents, deux types de communes se distinguent : le village rural de petite taille, comme Evecquemont, et les communes plus importantes mais ayant conservé certaines traces de leur passé rural, comme Gargenville ou Vaux-sur-Seine.

Le centre-ville de Gargenville permet d'aborder la problématique de sites urbains denses et celle du rapport aux murs anciens couramment rencontrés dans les villages du Vexin.

La commune est traversée par une rue ayant conservé son caractère rural et ses murs en pierre rappelant les « murs à pêches » d'autrefois. La conservation d'un tel patrimoine historique est un exemple d'élément fort qui devient support du projet. Les dimensions, les matériaux et l'ambiance de l'existant sont conservés pour aménager la rue comme un lieu d'échange, favorisant son appropriation par les habitants. Les stationnements sont regroupés aux extrémités du site, évitant ainsi le mélange des flux piétons et véhicules dans la rue.



La rue Jean Lemaire dessinée dans le projet serait un espace de jeux pour les enfants sous les fenêtres des mamans, un espace pour se retrouver entre adultes et anciens, un espace de circulation décoré par les appropriations des habitants. >>

*Equipe Tristan Sagitta*



Gargenville - les ateliers Tristan & Sagitta et Agencia de arquitectura - Projet classé second

Sur ce projet de Gargenville, le mur est mis en scène et structure de façon continue, le paysage de la rue et le futur quartier.

Evecquemont- Hamadryade JDA



## Et AILLEURS



En 2005, les architectes Babled, Nouvet, Reynaud ont réalisé à Saintes (Charente Maritime) une opération de densification d'un faubourg et son réseau de venelles et murs. 64 logements ont pu être réalisés au sein d'un quartier à l'identité patrimoniale riche.



Le projet est découpé en deux bâtiments reprenant la morphologie traditionnelle de la maison. Ceux-ci s'implantent en limite de mitoyenneté et créent une faille qui permet de relier visuellement la rue au cœur d'îlot. >>

*Equipe Hamadryade et JDA*

### La rue et le projet

A Gargenville, tout en respectant la densité du centre ville, la rue ainsi aménagée, permet une véritable respiration piétonne pour les habitants, dans un lieu animé, convivial et authentique. Le bâti reprend les codes architecturaux des habitations alentour tout en jouant avec les volumes et les matériaux pour animer la rue et varier les vues depuis les habitations.

A Evecquemont ou Vaux-sur-Seine, les projets doivent s'insérer ponctuellement dans une continuité bâtie existante.



Quatre maisons viennent compléter la séquence urbaine existante, dans la prolongation du tissu urbain traditionnel. Accessibles suivant quatre dispositifs distincts, elles sont autant de façons d'habiter différentes et prolongent ainsi la diversité de typologies observées dans le village d'Evéquemont.



*Equipe Bauchet & de La Bouvrie*



Evéquemont : Equipe Bauchet De la Bouvrie - Mention

Le mur est ici réinterprété à la façon d'un socle habité, sur lequel les pignons prennent appui. Ce socle «minéral» relie les constructions existantes mitoyennes.



Vaux-sur-Seine-PANAM-ARCHIECTES

Vaux-sur-Seine-PANAM-ARCHIECTES. Le bâtiment s'implante dans la continuité des maisons de l'avenue, pour la plupart mitoyennes et en R+2 plus combles. Le terrain étant inondable et inconstructible, l'équipe propose de densifier au maximum la zone restant constructible.

A Evéquemont - Presence-architecture.

Proposition d'assembler plusieurs «pignons» à l'échelle des parcelles et de relier le projet au bâti existant.



Vaux-sur-Seine-Architecte : équipe CTAZWQ Cedric Thomas+Wenqian ZHU

Le caractère inondable du site est utilisé comme contrainte pour concevoir un habitat sur pilotis qui permet aussi de stationner les véhicules.



A Gargenville - les ateliers Tristan & Sagitta et Agencia de arquitectura - Projet classé second.

La commune est traversée par une rue ayant conservé son caractère rural et ses murs en pierre qui servent de support au projet.

Dans de nombreux cas, le traitement des rez-de-chaussée y est particulièrement étudié soit pour préserver l'intimité des espaces privés, soit pour offrir un espace d'activité ou d'accueil au public, renforçant ainsi l'animation de la rue. A l'arrière, les logements bénéficient d'espaces extérieurs communs et de terrasses ou balcons individuels.

Sur les parcelles situées en zone inondable, la présence de l'eau est traitée comme un élément paysager du projet et les constructions sont réalisées sur pilotis permettant un stationnement sous les bâtiments pendant les périodes de non-crue.

« Les eaux pluviales sont dirigées vers le jardin afin d'infiltrer au maximum sur la parcelle. Construction sur pilotis pour laisser l'eau s'écouler. PK sous bâtiments en périodes de non-crue »

*Equipe NOMMOS, site de Vaux-sur-Seine*



« Formellement le projet se veut simple relativement compact et sobre, les pilotis, qui permettent une Économie des sols mais aussi de faire face au risque d'inondation. »

*CTAPZWQ  
site de Vaux-sur-Seine*



NOMMOS -ARCHITECTES

Le projet s'inscrit dans une zone de PPRI à aléa moyen. Ce risque est incorporé au dessin du projet. Le projet s'accapare l'eau comme un élément paysager.

Les logements sont sur un niveau de pilotis qui répond à la nécessité de préserver les parkings, mais qui pourront par la suite devenir des espaces utilisables dans les périodes de non-crue.

### 3 L'intervention sur le BÂTIMENT EXISTANT

La réhabilitation peut être une solution préférable à la démolition/reconstruction pour des interventions sur les bâtiments patrimoniaux. La séquence bâtie sur la rue conserve ainsi sa continuité architecturale sans être interrompue dans le traitement des matériaux, des couleurs et des formes. Et pour augmenter la surface d'exploitation du bâtiment, sans dénaturer la construction d'origine, une extension ou une surélévation peut être imaginée.

Le concours d'idées n'a proposé qu'un seul site sur lequel les équipes avaient le choix : soit de transformer le bâti existant, soit d'envisager une construction neuve.

La surélévation du bâtiment a été choisie unanimement, tout en lui conférant un nouvel usage de bureaux.

« Le projet propose une surélévation du bâtiment existant par une construction en ossature bois à très haute performance environnementale. La création d'un attique constitue une intervention architecturale contenue qui permet l'exploitation d'un niveau complet à l'étage. »

Equipe ABDPA



Vigny - Equipe - ABDPA - Classé troisième

Le projet propose une surélévation à ossature bois, tout en conservant la structure pierre du bâtiment, qui sert de socle au projet.



Vigny - Le bâtiment existant est une remise agricole typique du petit patrimoine rural, implantée à l'alignement de la rue face au parc du Château.



Vigny - Equipe - Rémi DUGRAVOT

Pour le projet de Vigny, l'équipe propose une élévation du bâtiment, afin de pouvoir jouir d'un niveau plus spacieux à l'étage et s'aligner à une hauteur équivalente à celle des constructions voisines. L'équipe cherche à conserver un maximum d'éléments (murs, escaliers, plancher intermédiaire), et d'offrir une façade ouverte rythmée sur la rue Beaudouin.

L'intervention sur du bâti existant est courante dans le Vexin. Bien souvent il s'agit de rénovation de corps de ferme qui trouve une nouvelle vie une fois réhabilité en logements collectifs, comme à Follainville, Juziers, Auvers-sur-Oise ou encore Longuesse.



Rénovation à Longuesse  
Création de 3 logements  
Maître d'Ouvrage Commune de Longuesse  
Architecte : Michel Figea



Exemples d'intervention sur le bâti existant dans le Vexin



Réhabilitation d'une ferme à Follainville 6 logements  
Maître d'Ouvrage : Mantes en Yvelines Habitat (MYH)  
architectes H=L ARCHITECTURE



Réhabilitation d'une ferme à Auvers sur Oise : 15 Logements  
Maître d'Ouvrage : 3F Immobilière  
Architecte : Agence EQUATEUR

## |B| L'échelle de l'ARCHITECTURE

Les réponses au concours cherchent à s'insérer dans l'environnement bâti du Vexin en revisitant l'architecture traditionnelle locale. L'orientation des bâtiments d'habitation selon les constructions voisines existantes, le respect de la densité bâtie, la création de volumes rappelant les corps de fermes ou les longères sont autant d'éléments permettant une insertion harmonieuse des nouveaux logements dans les paysages du Vexin.

Dans le cadre d'une réhabilitation, l'alliance du neuf et de l'ancien est aussi gérée par la conservation des structures et du rythme des percements du bâtiment existant.

« La richesse des situations et des écritures tente de reproduire le résultat de la lente évolution d'une ville et de plaire au plus grand nombre.

Tristan & Sagitta »

## |B|1 ORIENTATION, volumes, façade, matériaux

### A / Orientation

L'orientation du bâti est une préoccupation de l'ensemble des projets, soit pour bénéficier de la meilleure exposition, soit pour profiter des meilleures vues ou perspectives qu'offre le paysage.

Lorsque les sites le permettent, l'orientation du bâti est étudiée de manière à tirer profit des vues, des apports solaires ou du contexte immédiat.

La conception du projet architectural peut alors intégrer, sur les terrains en pente par exemple, un travail sur les ombres portées et sur l'implantation des bâtiments sur les parcelles, afin que chaque logement puisse bénéficier d'un maximum de lumière naturelle sans être gêné par le voisin.



Evécquemont : Equipe Bauchet de la Bouvrie - Mention.

Sur ce site d'Evécquemont, les contraintes du site obligent les concepteurs à créer des percements importants côté rue au sud pour profiter le plus possible des apports solaires.



Gargenville - les ateliers Tristan & Sagitta et Agencia de arquitectura  
Projet classé second.

L'équipe propose une diversité architecturale, qui s'appuie sur le patrimoine (murs et parcelles). Plusieurs matériaux locaux de façades sont proposés : bois, de l'enduit, murs en pierre.



Labbeville équipe MUZ - Mention.

La cour de ferme est réinterprétée.  
Une démarche bio-climatique est appliquée au projet.

« Les façades sur jardin se démarquent par de grandes baies contemporaines et une terrasse de plein pied, ouvrant les espaces de vie vers les espaces du grand jardin privatif et cadrant des vues vers le paysage environnant. »

*Equipe NVL, site de Labbeville*

### **B / Volumes**

Les bâtiments imaginés lors du concours d'idées adoptent des formes simples et épurées, caractéristiques de l'architecture locale. Le recours presque systématique à la toiture classique à deux pentes, garantit à lui seul une accroche harmonieuse avec les volumes bâtis anciens. La toiture est en effet le seul élément lisible à la fois à l'échelle du «grand paysage», du paysage de la rue et de l'objet architectural. Les propositions de toitures terrasses sont de fait plus délicates à raccrocher au contexte traditionnel et gagnent à être réservées à des volumes secondaires.

Ils s'inscrivent comme le développement naturel de leur environnement proche tout en présentant une écriture, des couleurs et des matériaux contemporains qui viennent participer à l'animation des rues. Les façades reprennent les codes des constructions existantes, telles que les socles au rez-de-chaussée des bâtiments, qui assurent la continuité avec les murets des constructions anciennes de la rue.

« Le mur et la morphologie de la longère sont deux des caractéristiques architecturales « labbevilloises » que nous avons choisies pour prolonger le hameau du Mesnil. »

*Equipe Castanet Taupin Boissier, site de Labbeville*

### **C / Percements**

Les ouvertures respectent les formes et proportions de celles existantes sur les bâtiments voisins anciens. Les façades orientées au sud sont quant à elles souvent dotées de larges baies vitrées pour profiter de l'apport solaire et de la lumière naturelle dans l'habitat.



Labbeville - Equipe NVL Projet Lauréat

Les toitures à deux pentes sont un élément familier qui accroche le bâti contemporain au paysage traditionnel.



Labbeville -équipe MUZ- Mention



Evécquemont - Equipe Bauchet de la Bouvrie - Mention

Les percements reprennent les proportions traditionnelles :

- Au R+1, les fenêtres sont plus hautes que larges avec des jouées façon volets.
- Au Rdc, les ouvertures sont traitées à la façon de fenêtre de caves et/ou de porte de services, dans le socle.



Evécquemont Presence-architecture

Le projet fait référence à la morphologie ancienne présente sur les parcelles. Le parti architectural recompose un jeu de «façades pigons» dont les percements sont le résultat d'une exposition solaire favorisée.



Labbeville - Equipe MUZ - Mention

Le projet s'appuie sur la volonté de créer une architecture ouverte sur son environnement physique, qui est en contact avec le monde extérieur et en tire le maximum de bénéfices



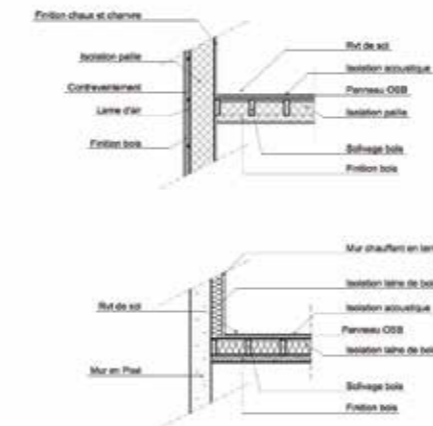
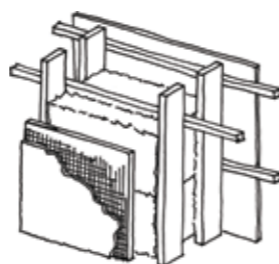
Labbeville Vitamines A - ARCHITECTES

Lorsque l'exposition le permet, le solaire passif est favorisé par les concepteurs. Cela se traduit en façade par la création de jardin d'hiver ou par des surfaces vitrées plus grandes. Un système de ventilation ou d'occultation est alors mis en oeuvre pour l'été.



Labbeville - Equipe CASTANET TAUPIN BOISSIER - Mention

Nous avons choisi les matériaux en fonction de leur coût et de leur origine « biosourcée », afin de maximiser le confort intérieur sans envolée budgétaire. L'isolation en paille et les murs de masse en briques de terre crue sont particulièrement stratégiques dans cet objectif.



Evécquemont- Hamadryade JDA

L'équipe propose ici un procédé constructif avec des murs en pisés



## | 2 | **RM QU**, chauffage/ventilation, matériaux

### A / Thermique

Plusieurs techniques sont mises en place par les équipes pour atteindre des performances thermiques affichées comme ambitieuses.

#### - Habitat groupé

Même s'il dépend des contraintes du site, un habitat groupé est une première réponse permettant de diminuer les déperditions de chaleur dans les habitations et d'envisager par ailleurs un système de chauffage collectif.

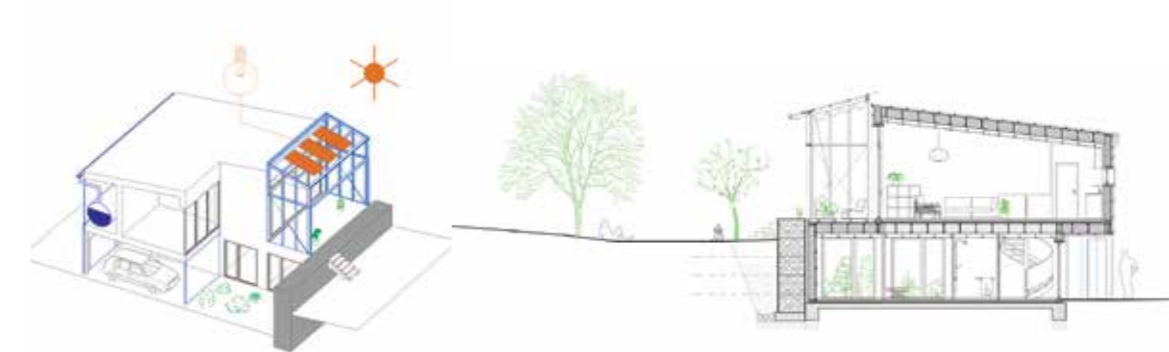
Selon le nombre de logements, la construction d'habitat groupé permet également de rationaliser les systèmes constructifs des différents projets tout en diminuant le coût des travaux.

#### - Favoriser les apports naturels : Solaire passif

Les ressources naturelles telles que les apports solaires sont quant à elles de plus en plus utilisées pour la conception d'habitations à haute performance énergétique, voir passives.

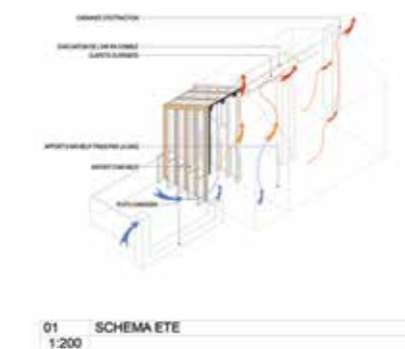
Selon les sites, les projets peuvent adopter une démarche bioclimatique favorisant l'utilisation de larges baies vitrées avec brise-soleil en façade sud ou de jardins d'hiver créant un espace tampon avec l'extérieur et permettent de profiter des apports solaires toute l'année.

Dans le cadre d'une approche bioclimatique, certains projets mettent l'accent sur l'apport solaire en disposant de large jardin d'hiver au sud. Dans l'ensemble de ces cas, le système de ventilation fait l'objet d'attention particulière.



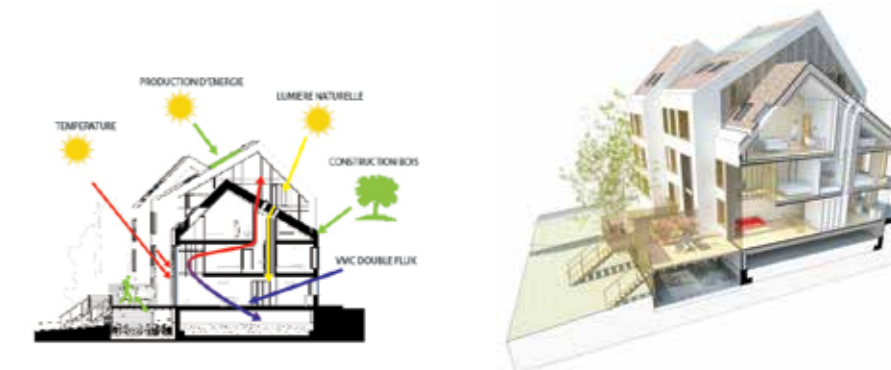
Labbeville Vitamines A -ARCHITECTES

Un jardin d'hiver au Sud rajoute une épaisseur de façade, dilate l'espace domestique en direction du jardin. Cette structure indépendante accueille des panneaux solaires qui servent de brise-soleil.



MUZZ fonctionnement été/hiver du système de la ventilation naturelle

Optimisation des gains solaires et conception aéro-climatique pour le Projet MUZ à Labbeville. L'air neuf déjà tempéré est réchauffé par son passage dans les verrières avant d'être distribué dans le logement.



Pour PANAM-ARCHITECTES : Le choix s'est porté sur une enveloppe performante jumelée à une VMC double flux et un apport solaire important.

Des espaces double hauteur orientés au sud permettent par effet de serre de d'assurer une partie du chauffage en hiver. En été, la création d'une ventilation naturelle via une cheminée de tirage de l'air chaud de ces pièces permet le rafraîchissement.



## B / Chauffage, ventilation

### - Production d'énergie

Les installations de récupération d'énergie solaire proposées sont installées en toiture ou en allège. Elles peuvent participer au chauffage de l'eau chaude sanitaire et également produire de l'énergie qui sera consommée selon les besoins des habitants ou restituée à un opérateur d'énergie.

### - Performance de l'enveloppe.

Au stade « esquisse » demandé pour ce concours, les équipes annoncent atteindre la cible des bâtiments basse consommation.

### - Pas de « thermique » sans ventilation

Afin d'augmenter les performances thermiques des constructions, le bâti est rendu étanche pour conserver la chaleur produite ou récupérée. Néanmoins le renouvellement de l'air et l'équilibre hygrométrique nécessitent que le bâti soit correctement ventilé. En complément de l'implantation et de l'exposition solaire des projets, les candidats proposent des systèmes de ventilation adaptés et parfois sophistiqués pour les logements.

La Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) double flux est le système le plus couramment rencontré dans les projets.

Majoritairement utilisée dans les bâtiments neufs, une ventilation mécanique double flux a plusieurs fonctions.

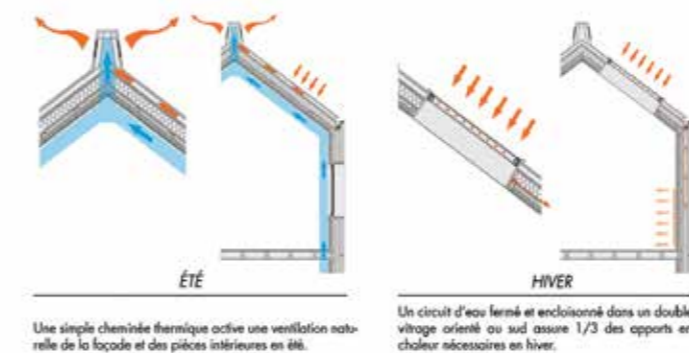
D'autres systèmes de ventilation, tels que le puits canadien et/ou géothermie, sont couplés à un système de ventilation double flux dans lequel on récupère les calories pour les distribuer dans l'habitation.



Panneaux solaires en toiture (côté cour) MONTBRUN/ BANCILHON /AAPACH



COUPE TECHNIQUE- sur la composition de l'enveloppe et la toiture.



A Gargenville - Les ateliers Tristan & Sagitta et Agencia de arquitectura proposent de mettre en oeuvre un système de ventilation naturelle.



A Théméricourt, l'architecte Mombrun encourage un bâtiment qui consomme le moins possible d'énergie lors de son exploitation. Il limite le recours aux équipements « actifs ». Pour cette raison, la ventilation est naturelle.

### C / Matériaux

De nombreuses équipes ont choisi de réinterpréter l'utilisation des matériaux traditionnels guidées par la recherche de performances thermiques, les solutions souvent proposées trouvent leur source dans la réutilisation de matériaux d'hier adaptés aux normes et savoir-faire d'aujourd'hui et démontrent ainsi leur intérêt et fiabilité.

C'est ainsi que le béton de chanvre est utilisé par plusieurs équipes. Accompagnant souvent une ossature bois, ce matériau propose des caractéristiques physiques très performantes. Il peut être aussi revêtu d'un enduit traditionnel à base de chaux ou tout type de bardage bois.

◀ Le béton de chanvre est un béton obtenu par mélange d'un granulat léger, le bois de chanvre, la chènevotte et de liants naturels de type chaux. Ce béton léger est un très bon isolant thermique. Ce béton est aussi très apprécié pour son comportement en présence d'humidité ou de vapeur d'eau. Le béton de chanvre est un matériau dit perspirant. ▶

Une alternative explorée par quelques équipes est celle de la construction paille. Couplée à une construction à ossature bois dans bien des cas, les avantages sont nombreux.

- Les atouts de l'isolant paille sont proches de ceux du béton de chanvre :
- La performance thermique et acoustique est élevée et il favorise un air intérieur « sain ».
  - Economique peu coûteux en « énergie grise », ce type de procédé nécessite très peu de transformation, son transport est réduit et il se recycle.
  - Il est également un puits de carbone (stockage du CO2 du fait de sa provenance agricole).



Photo : Réseau Français de la Construction Paille

Exemple de paroi en paille

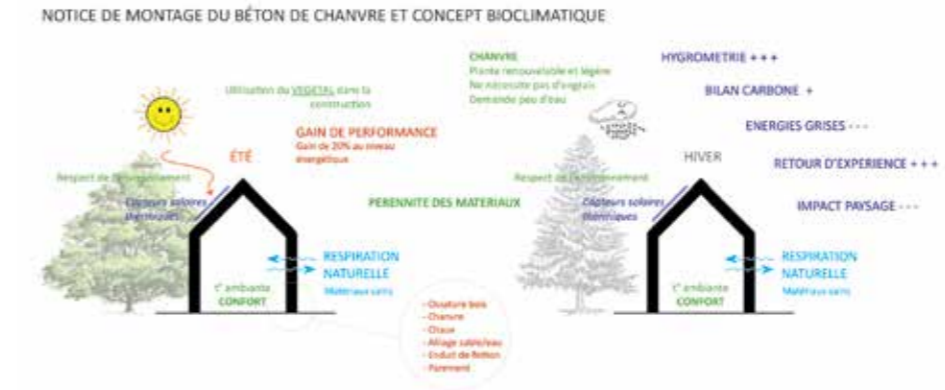
La construction en béton de chanvre est proposée pour ses propriétés physiques (isolant et perspirant) par de nombreuses équipes dont l'équipe Lauréate NVL, MUZ ou encore Hamadryade JDA.

Le Béton de Chanvre pour l'équipe MUZ

«Réfléchir à la création d'une filière de production et de transformation d'un matériau tel que le chanvre peut permettre de fabriquer un environnement économique solidaire, riche de rencontres et créateur d'emplois. A travers un matériau, se fédèrent de nombreux métiers : cultivateurs, industriels, aménageurs, entrepreneurs, maîtres d'oeuvre, qui créent les conditions économiques d'un circuit local court.»



Labbeville - Equipe NVL - Projet Lauréat - paroi béton de Chanvre



Vecquemont - Hamadryade JDA

## 1/ Ossature Bois

Toujours guidées par les objectifs thermiques et environnementaux demandés au règlement du concours, d'autres équipes ont fait le choix de construction à ossature bois.

Naturellement isolant, lorsqu'il est combiné avec des isolants thermiques performants, ce matériau atteint des performances élevées. Le bois est également un puits de carbone. Pendant leur croissance, les arbres piègent le CO2 présent dans l'atmosphère. La construction à ossature bois permet de stocker ce CO2 absorbé pendant la croissance de l'arbre qui est piégé pendant la durée de vie des produits manufacturés à partir du bois (structures, parois...).

Quelques candidats proposent l'utilisation cumulée de matériaux et/ou différentes techniques pour favoriser :

- l'inertie (accumulation des calories dans des briques Mono mur),
- l'apport solaire important grâce à de grande surfaces vitrées,
- le renouvellement d'air et assurer le chauffage (ventilation Double flux).

« Dans notre processus de construction, nous avons privilégié l'utilisation de matériaux ancestraux, sains, naturels et éco-responsables comme la paille mais également le bois et la terre.

Pour la mise en oeuvre contemporaine de ces matériaux, nous avons décidé d'utiliser deux types de structures différentes.

Sur les façades Sud et Ouest ainsi que les refends, les murs seront en pisé afin de se servir des murs le plus exposés au soleil comme réserve d'énergie et de profiter du cycle de déphasage de la terre. Alors que sur les murs Est et Nord, la structure porteuse sera en ossature bois remplie de paille afin d'obtenir une meilleure isolation sur ces façades froides. »



Théméricourt Atelier/ charreterie - architecte : Marc Leobon



Maison BBC à Bréançon, Architectes : Atelier 970. Cette maison a été certifiée bâtiment passif (besoin de chauffage très limité).



Maison à Guitrancourt - Ossature bois bardage bois à posé verticale. Architecte : Flavie Demagny



Exemple en maquette d'une construction à ossature bois et isolée avec de la paille.

## 2/ Finitions

### a- Enduits

En ce qui concerne le traitement des façades dont la paroi est en maçonnerie, l'ensemble des équipes propose des enduits de tons clairs proches des nuances locales. Le choix du type d'enduit dépend de la constitution des parois.

Le choix des équipes qui proposent d'utiliser de l'isolant de paille ou du béton de chanvre, s'oriente vers des enduits à la chaux ou chaux plâtre. Ceux-ci ont la particularité de laisser passer la vapeur d'eau au travers de la paroi (matériaux alors perspirant).

Ce choix devrait être systématique dans le cadre de réhabilitations de bâti ancien .

### b- Bois

Utilisé en bardage, sur le territoire du Vexin, le bois est généralement mis en oeuvre de façon traditionnelle à la verticale. Il ne reçoit aucun traitement complémentaire. Il connaît alors des phases de vieillissement allant du blond au gris. Il peut parfois recevoir un revêtement qui permet de mieux maîtriser ce vieillissement (Cf Projet Logements Marines).



Exemples d'enduits à la chaux



Exemples d'enduits au «plâtre»



Marines :12 logements  
Architectes : Atelier15 - Patrick Bertrand  
Sur cet exemple de logements à Marines,  
le bois est posé verticalement et grisé pour  
mieux maîtriser son vieillissement.

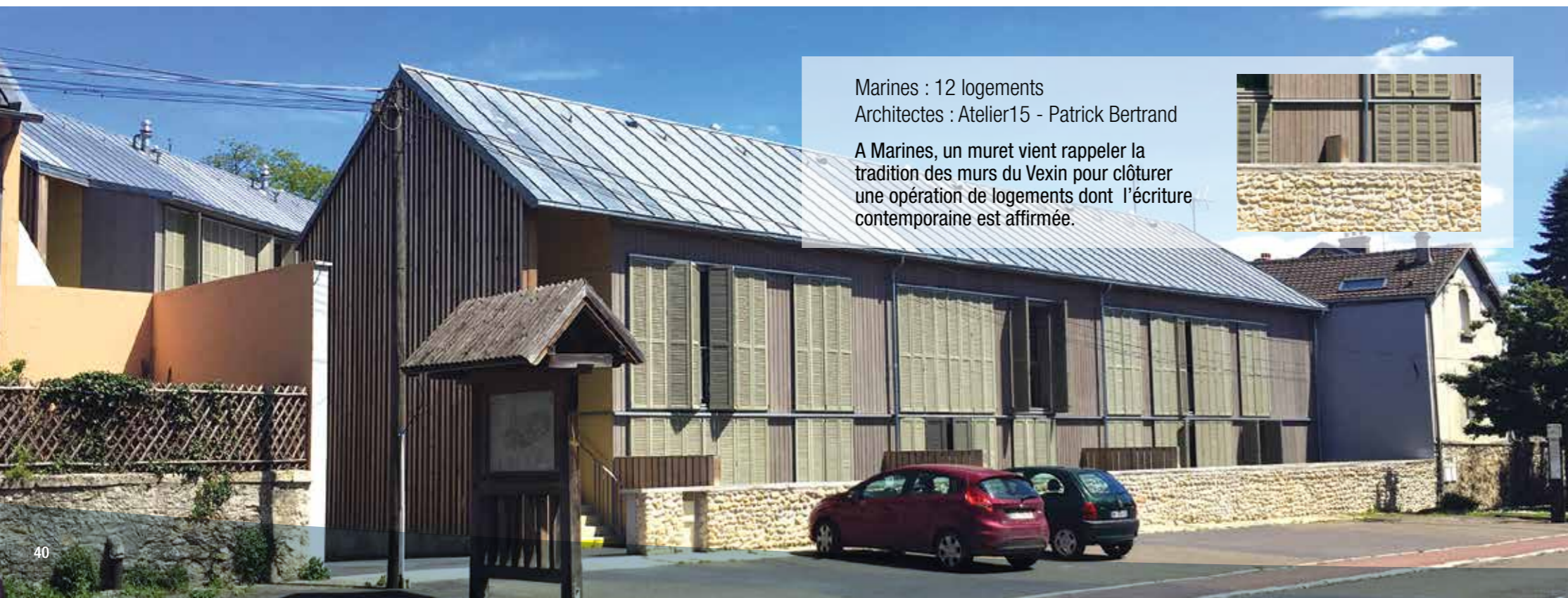
Séquences  
de vieillissement du bois



### c- La pierre

Matériau «historique» du territoire, la pierre est employée de manière ponctuelle par les candidats. Seuls l'équipe L NVL Projet Lauréat et Les ateliers Tristan & Sagitta et Agencia de arquitectura l'utilisent comme parement.

Plusieurs exemples de réalisations récentes dans le Vexin français montrent comment la pierre, que ce soit en élément de façade ou de liaison (mur de clôture par exemple), permet d'assurer une «accroche» pertinente entre le paysage traditionnel et des éléments plus contemporains.



Marines : 12 logements  
Architectes : Atelier15 - Patrick Bertrand  
A Marines, un muret vient rappeler la tradition des murs du Vexin pour clôturer une opération de logements dont l'écriture contemporaine est affirmée.



Maison BBC à Bréançon - Architectes : Atelier970

Le projet est implanté en «L» dans le prolongement des constructions existantes. Il se compose de deux volumes simples. Le volume principal reprenant les lignes d'une maison traditionnelle (rez-de-chaussée + étage sous combles), le second volume permet d'«habiter» le mur de clôture qui rappelle les murs traditionnels du village.



Le mur en pierre et le hangar en bardage bois, la référence locale de ce projet, sont situés dans la même rue du village de Bréançon.

A Magny l'architecte, J.P Cornet, réinterprète les pignons ainsi que les murs de clôture traditionnels du territoire du Vexin français.



LES LAUREATS

# LES LAUREATS

## PROJET **LAUREAT** «Terres de Partage» Commune : Labbeville



### Architectes :

Equipe NVL

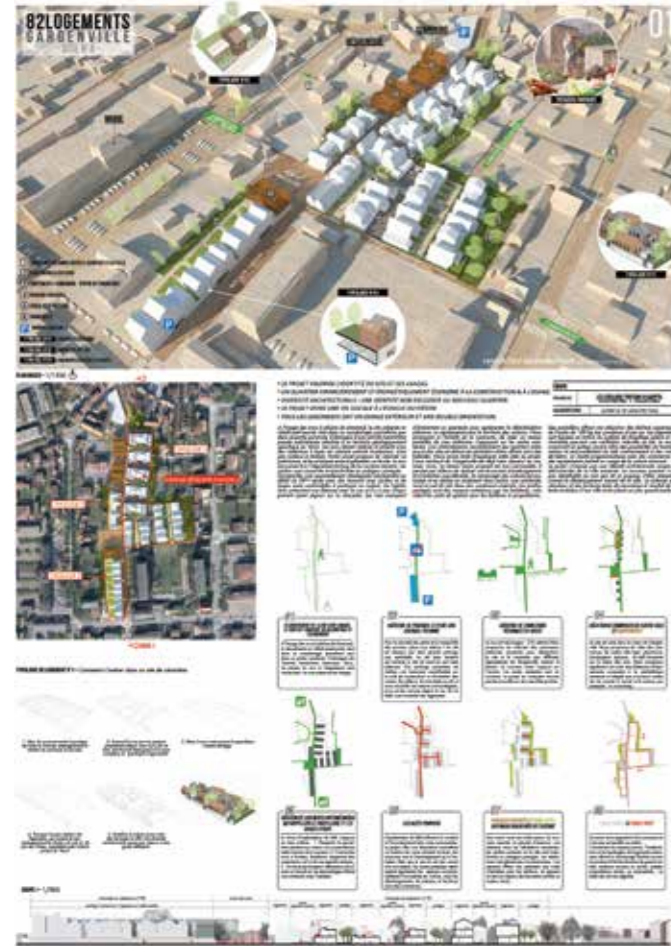
Jean-Matthieu Nastorg,

Mathilde Vigouroux,

Perinne Lemaire

Le jury a apprécié la qualité des espaces générés par le plan de masse. Les volumes qui s'en dégagent offrent une architecture rurale réinterprétée à la fois sobre et largement vitrée.

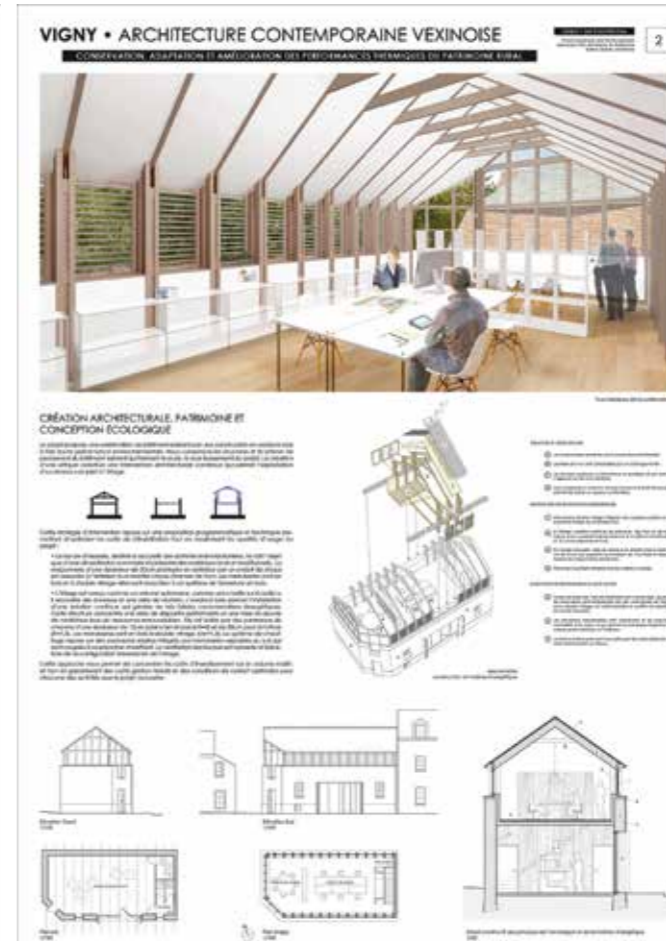
PROJET **CLASSÉ SECONDE**  
Commune : Gargenville



Architectes :  
Les ateliers  
tristan & sagitta ///  
agencia de Arquitectura

Le jury a apprécié la qualité d'insertion du projet sur un site sensible et déjà urbain. Le projet a su révéler le caractère «rural historique» du site tout en conservant sa poésie paysagère.

PROJET **CLASSÉ TROISIÈME**  
Commune : Vigny

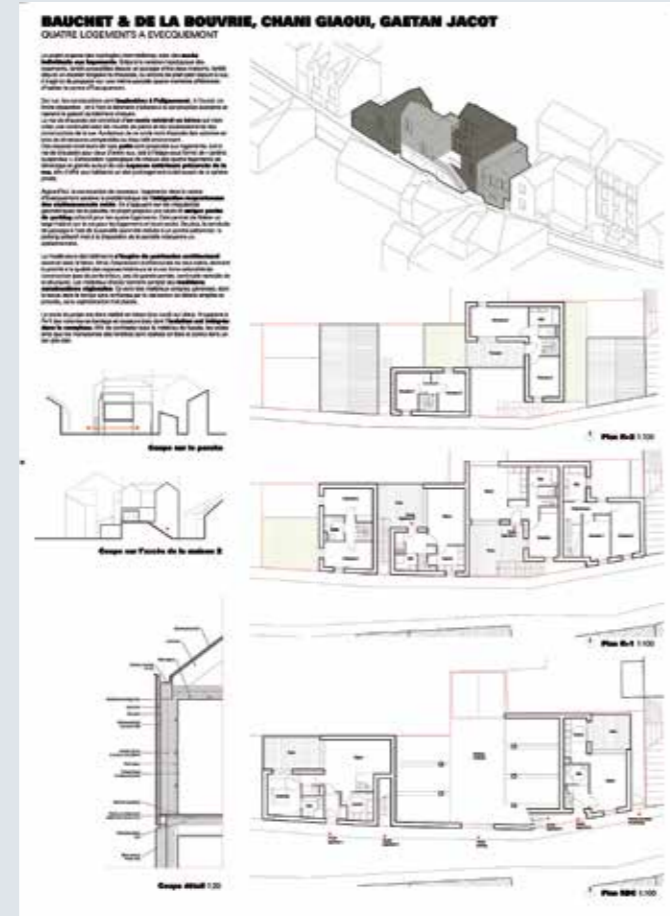


Architectes :  
Abdpa  
Sarl d'architecture  
Antoine Brochard,  
Jérémy Debois,  
Jean Arc Pitet, Architectes

Le jury a apprécié la simplicité du projet de surélévation. L'addition d'une structure bois apporte une légèreté qui permet d'envisager une nouvelle perception de l'usage de ce bâtiment situé en face du château.

LES FAURETS

## PROJET *MENTIONNÉ* Commune : Evецquemont



Architectes :  
BAUCHET &  
DE LA BOUVRIE  
CHANI GIAOUI,  
GAETAN JACOT

Le jury a apprécié l'intégration dans le site des volumes et le jeu de pignons qui reste fidèle à l'épannelage au contexte de la rue.

## PROJET *MENTIONNÉ* Commune : Labbeville



Architectes :  
CASTANET  
TAUPIN  
BOISSIER

Le jury a apprécié la réécriture contemporaine de la «longère» qui constitue un habitat groupé de qualité.



PROJET **MENTIONNÉ**  
Commune : Labbeville



PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN CONCURS D'IDEES "ARCHITECTURE CONTEMPORAINE VEXINOISE" A LABBEVILLE  
MUZ Architecture - Dumont Legrand Architectes - LM Ingénierie - Laboratoire archiurbanisme EBN 2



PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN CONCURS D'IDEES "ARCHITECTURE CONTEMPORAINE VEXINOISE" A LABBEVILLE  
MUZ Architecture - Dumont Legrand Architectes - LM Ingénierie - Laboratoire archiurbanisme EBN 1

Architectes :  
MUZ  
ARCHITECTURE DUMONT-  
LEGRAND ARCHITECTES

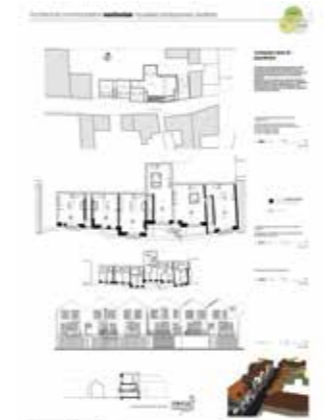
Le jury a porté une grande attention à l'esprit corps de ferme reconstitué et l'approche bioclimatique qui permet une densité adaptée tout en préservant l'espace naturel.

AUTRES PROJETS

Evecquemont

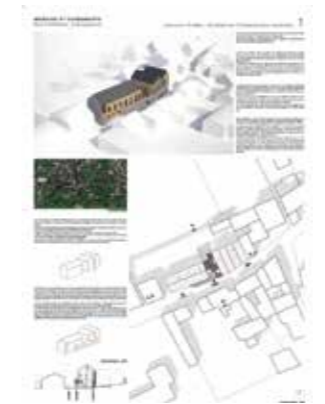
Commune :  
Evecquemont

Architectes :  
Présence architecture  
Christophe Hébert.



Commune :  
Evecquemont

Architectes :  
Agence Hamadryade,  
Bruno Fuchs Architecte  
et Agence JDA,  
Julien Dumont Architecte



Commune :  
Evecquemont

Architecte :  
Guilhem Lamour



INSERTION URBAINE

Avernes

Commune :  
Avernes

Architectes :  
GFM76  
Girardot François-Marie



# AUTRES PROJETS

Brueil-en-Vexin

Commune :  
Brueil-en-Vexin

Architectes :  
Nabil Hamdouni / architecte  
César Vabre / architecte



Gargenville

Commune :  
Gargenville

Architecte :  
Marie-Anne David



Commune :  
Gargenville

Architecte :  
Heidi Lemercier



# Labbeville

Commune :  
Labbeville

Architectes :  
BM architecte+Artpais  
paysagiste  
Stéphane Béranger  
et Vincent Lamotte  
Fabrice Morandi paysagiste



Commune :  
Labbeville

Architectes :  
AJM  
Suzanne Jubert  
et Ondine Masson



Commune :  
Labbeville

Architectes :  
KGI  
Kawano + Gienies  
+ Renuga



Commune :  
Labbeville

Architectes :  
Sandra Razavet  
Gabriela Rascao



Commune :  
Labbeville

Architectes :  
Vitamines A  
Picquet Loïc +  
Wendlinger Antoine



AUTRES PROJETS

Commune :  
Saint-Cyr-en-Arthies

Architecte :  
Antoine Jaudet



Commune :  
Théméricourt

Architecte :  
Jérôme Lanici



Commune :  
Théméricourt

Architectes :  
Francis Gallois Montbrun  
Architecte - Mandataire  
AAPACH / James Pass  
Maria Christakoudi  
AILTER / Christine Lecerf  
BET environnemental  
Philippe Bancilhon  
Architecte Urbaniste  
Alice Tricon Paysagiste



Vaux-sur-Seine

Commune :  
Vaux-sur-Seine

Architectes :  
PANAM architectes  
Gwénaëlle Morice  
& Lucien Puech.



Commune :  
Vaux-sur-Seine

Architectes :  
Équipe CTAZWQ  
Cedric Thomas  
+Wenquian ZHU



Commune :  
Vaux-sur-Seine

Architectes :  
Armelle Daprey  
+ Laure Degeorge



Commune :  
Vaux-sur-Seine

Architectes :  
NOMMOS  
Arnaud Réaux et Clotilde  
Vannson architectes.



## AUTRES PROJETS

Vétheuil

Commune :  
**Vétheuil**

Architectes :  
**Nethzer Torres  
et Elene Shatberashvili**



Commune :  
**Vétheuil**

Architectes :  
**Atelier ZLT  
Stéphanie Muracciole  
architecte DPLG**



Vigny

Commune :  
**Vigny**

Architecte :  
**Rémi Dugravot**



## Liste des membres du jury

### COLLÈGE D'ÉLUS :

- Marc GIROUD, Président du Parc naturel régional du Vexin français
- Michel GUIARD, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, Parc du Vexin français
- Dominique HERPIN-POULENAT, Vice-Présidente déléguée à la Culture et aux Patrimoines, Parc du Vexin français
- Maire(s) et/ou Adjoints aux Maires des Communes des sites retenus

### COLLÈGE D'INVITÉS

- Pierre-André LABLAUDE, Architecte en Chef des Monuments Historiques
- Franck SALAMA, Architecte-enseignant, ENSA Lille
- Sébastien HAMOT, Thermicien, PACT 95
- Jean-Louis VIOLEAU, Sociologue
- Christophe LERAY, Journaliste presse architecture, fondateur du site « le courrier de l'architecte »
- Vincent LACAÏLLE, Chargé de mission qualité de la construction et du paysage Ministère de la Culture
- Etienne DEMAGNITOT, Président de l'association des Amis du Vexin français
- Daniel AMIOT, Président de l'association de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

### COLLÈGE DE PROFESSIONNELS

- Agnès LANTHIER, Directrice du Parc naturel régional du Vexin français
- Jean-Baptiste BELLON, Architecte des Bâtiments de France, SDAP du Val d'Oise
- Serge LIFCHITZ, Architecte des Bâtiments de France, SDAP des Yvelines
- Odile DROUILLY, Directrice du CAUE du Val d'Oise
- Un représentant de la Direction des Territoires et de l'Habitat, Conseil départemental du Val d'Oise
- Un représentant de la Direction du Développement territorial et/ou du Service Aménagement du Territoire, Conseil départemental des Yvelines
- Un représentant de la Direction de la Planification de l'Aménagement et des Stratégies Métropolitaines et un représentant de la Sous-Direction de l'action régionale et territoriale, Région Ile-de-France
- Patrick GAUTIER, Urbaniste responsable du pôle Aménagement, Parc du Vexin français
- Mathieu FEIGELSON, Architecte-conseil, Parc du Vexin français
- Emmanuelle SAINTJOURS, Architecte-conseil, CAUE 95
- Hélène BOUISSON, Architecte-conseil, CAUE 78

La remise des prix a eu lieu le 10 juillet 2015 à la Maison du Parc à Théméricourt en présence du Président du Parc et des équipes candidates.

Les projets lauréats ont été exposés au musée du Vexin français à l'automne 2016.



Marc Giroud, Président du Parc naturel régional du Vexin français et l'équipe lauréate, NVL



Équipe CASTANET TAUPIN BOISSIER



Équipe MUZ

## Photos de maquettes des projets lauréats



Labbeville : Equipe NVL Projet Lauréat



Gargenville : Les ateliers Tristan & Sagitta et Agencia de arquitectura - Projet classé second.



Labbeville  
Equipe CASTANET TAUPIN BOISSIER - Mention



Evecquemont :  
Equipe Bauchet de la Bouvrie - Mention



Gargenville : Les ateliers Tristan & Sagitta  
et Agencia de arquitectura - Projet classé second.



Labbeville : Equipe CASTANET TAUPIN BOISSIER  
Mention



**Parc naturel régional du Vexin français**  
Maison du Parc - 95450 Théméricourt  
Tél.: 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11  
Email : [contact@pnr-vexin-francais.fr](mailto:contact@pnr-vexin-francais.fr)  
Site : [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)